

Bulletin communal d'information



**N°28
SEPTEMBRE
2026**

LE CONSEIL COMMUNAL

VOTRE BOURGMESTRE

Victoria VANDEBERG



Police - Sécurité - État civil -
Personnel - Finances

VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin

Marc ANCION

Travaux - Agriculture - Forêts -
Développement durable -
Environnement



2e échevine

Alison CLÉMENT

Enseignement - Tourisme -
Culture - Petite enfance -
Accueil Temps Libre -
Jeunesse - Communication et
digitalisation



3e échevin

Dimitri HOUSSA

Urbanisme - Aménagement
du territoire - Mobilité -
Sports - Cultes



4e échevin

Michel PAROTTE

Économie/PME/Commerces
- Sécurité routière - Relations
Presse - Citoyenneté/Vie
associative/Festivités/Comm
émorations - Bien-être
animal - Cimetières -
Patrimoine



Présidente du CPAS

Noëlle WILLEM

CPAS - Affaires sociales -
Santé - Famille - Aînés -
Politique de la personne
handicapée - Logement

VOS CONSEILLER(E)S



**Michel
FRANSOLET**



**Bastien
LAURENT**



**Francis
LERHO**



**Justine
COLLARD**



**Pierre
JACQUEMIN**



**Marc
LEGRAS**



**Michel
WILKIN**



**Audrey
XHROUET**



**Jacques
CHAUMONT**



**Vincent
SWARTENBROUCKX**



**Valentine
BOURGEOIS**



**Michel
GARSOUX**



**André
BELBOOM**

VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Béatrice ROYEN

VOTRE RECEVEUR RÉGIONAL

Bernard DELATTRE

SOMMAIRE

DU BULLETIN

2 Le conseil communal

3 Nos services
administration communale

4 C.P.A.S
Le conseil

5 C.P.A.S
Les dernières actualités

9 Plan de Cohésion sociale
de Jalhay

11 Manifestations - Planu
Les dernières actualités

13 Énergie
Les dernières actualités

14 ODD
Les dernières actualités

15 Urbanisme
Les dernières actualités

16 État civil & Population
Les dernières actualités

19 Environnement
Les dernières actualités

21 Mobilité
Les dernières actualités

24 L'édition des enfants

25 Les actualités diverses

30 Office du Tourisme
Les dernières actualités

31 Travaux
Les dernières actualités

ACCUEIL

087/ 37.91.18
info@jalhay.be
• 8h30 - 12h00
• 13h30 à 16h00

RECETTES - FINANCES

087/37.91.47
service.taxes@jalhay.be

AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRETARIAT COMMUNAL

087/37.91.22
service.secretariat@jalhay.be

URBANISME

087/37.91.30
service.urbanisme@jalhay.be
• Lun - Ven : 8h30 - 12h00
• Jeu soir : 17h00 - 20h00

COMMUNICATION

087/37.91.34
service.communication@jalhay.be

ACCUEIL TEMPS LIBRE

087/37.91.45.
service.atl@jalhay.be

TRAVAUX

087/47.49.41
service.travaux@jalhay.be

BOURGMESTRE

087/37.91.26
bourgmestre@jalhay.be

BUREAU DES ÉCHEVINS

087/37.91.28
OU
087.39.91.29

ETAT CIVIL - POPULATION

087/37.91.10
service.population@jalhay.be
• 8h30 - 12h00 / 13h30 -
16h00
• Samedi : 9h00 - 12h00

SERVICES DES ÉTRANGERS

087/37.91.10
service.population@jalhay.be
• Uniquement sur rendez-vous

MARCHÉS PUBLICS

087/37.91.27
service.mp@jalhay.be
• 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

MANIFESTATIONS - POLICE - SÉCURITÉ

087/37.91.39
manifestations@jalhay.be

VOTRE PRÉSIDENTE DU C.P.A.S.



Noëlle WILLEM
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



**Olivier
BREDO**



**Francis
LERHO**



**Jean-Paul
COLLETTE**



**André
DEROANNE**



**Marianne
ROUDELET**



**Murielle
BOULANGER**



**Muriel
MULHEN**



**Caroline
CHARLIER**

VOTRE DIRECTRICE GENERALE F.F.



Murielle PETIT

LES AIDANTS-PROCHES

EXPLICATION

Je travaille, je suis retraité, je suis chômeur... Je m'occupe régulièrement d'un proche en perte d'autonomie due à son handicap, sa maladie ou en raison de son grand âge.

Quelles sont les conditions pour obtenir la reconnaissance d'aidant-proche ?

- J'habite en Belgique et je suis inscrit au registre national,
- mon proche habite également en Belgique,
- j'ai établi avec lui une relation de confiance, affective et/ou de proximité géographique,
- je soutiens gratuitement la personne et il y a au moins un professionnel impliqué auprès du proche-aidé,
- mon soutien est d'au moins 50 heures par mois ou 600 heures par an.

Je contacte ma mutuelle pour obtenir les documents à compléter.

- La reconnaissance simple ne nécessite qu'une déclaration sur l'honneur.
- La reconnaissance aux droits sociaux nécessite une évaluation médicale du degré de dépendance de mon proche-aidé. Elle permet aux salariés de bénéficier d'un congé de maximum 6 mois à temps plein (12 mois à mi-temps, 30 mois à 1/5^e temps), partiellement défrayé par l'Onem. Pour y accéder, je contacte :
 - l'Onem 02/515 44 44 – <https://www.onem.be> ou mon syndicat,
 - le service des ressources humaines au sein de l'entreprise.

Seuls 3 aidants-proches par personne aidée peuvent bénéficier de ce statut et celui-ci peut se cumuler à d'autres congés thématiques (exemple : le congé parental). Ce congé est pris en compte dans le calcul de la pension. Pour tout renseignement, je contacte l'asbl aidants-proches au 081/30 30 32, infoaidants@aidants.be

Je peux disposer d'une **carte d'urgence** de personne aidée ou d'aidant-proche et je la commande via le formulaire : wallonie.aidants-proches.be/commande-carte-urgence.

Séparation, problèmes avec votre propriétaire, décès d'un proche ?



Besoin des conseils d'un avocat ?

Une première entrevue gratuite est possible grâce aux permanences juridiques décentralisées : un avocat du barreau de Verviers se tiendra à votre disposition pour une consultation brève afin de vous donner un premier conseil juridique, un avis ou pour vous orienter vers un avocat spécialisé.

C'est près de chez vous :

➔ **À Sart** : le premier lundi du mois de 11 h à 12 h dans les locaux du CPAS.

📍 **Adresse** : Place du Marché 164 à Sart.

📅 **Prochaines dates** : 5 octobre et 7 décembre 2026 (pas de permanence le 02/11 pour cause de fermeture des bureaux).

📞 **Renseignements** : 087/29.90.10.

LES SERVICES D'AIDES FAMILIALES

opérant sur notre commune :

Vous pouvez également contacter votre mutuelle afin de savoir si elle a son propre service d'aide familiale ou si elle a une « convention » avec un des services repris ci-dessous.

ASBL SAFPA « SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGÉES » DE LA RÉGION VERVIÉTOISE

Rue du Palais 86 boîte 21, Verviers
Tél. : 087/29.20.00

ASBL ADMR « AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL »

Place de l'Hôtel de Ville 3, Herve
Tél. : 087/67.45.30

CENTRE FAMILIAL DE VERVIERS

Place Général Jacques 4, Verviers
Tél. : 087/22.58.91

ASBL ASD « AIDE ET SOINS À DOMICILE » DE VERVIERS

Rue de la Banque 8, Verviers
Tél. : 087/32.90.90

Les services de coordination des soins et des intervenants à domicile :

« VIVRE À DOMICILE » – PROVINCE DE LIÈGE

Madame BALTUS, Coordinatrice sud arrondissement de Verviers
Elle coordonne l'intervention des différents services de soins et d'aide à domicile (infirmiers, aides familiales, livraison repas, kinésithérapeute...)
Tél. : 087/30.01.30

PERMANENCES DU SERVICE SOCIAL



Du lundi au vendredi de 9h à 11h.

Si vous voulez vous rendre à une permanence à Jalhay, pour éviter un déplacement inutile, vous pouvez contacter le CPAS au préalable afin de vous assurer que l'assistante sociale est bien présente.

	PERMANENCE SART CPAS Place du Marché, 164	PERMANENCE JALHAY Administration communale Rue de la Fagne, 46 (Rez-de chaussée)
LUNDI	Mme BREDO	Mme FONTAINE
MARDI	Mme ARNOULD	Mme BREDO
MERCREDI	Mme FONTAINE	Mme ARNOULD
JEUDI	Mme BREDO	Mme FONTAINE
VENDREDI	Mme ARNOULD	Mme PAULY (Energie - Médiation de dettes)

Les demandes pour les 18-25 ans / service d'insertion sociale se font uniquement sur rendez-vous auprès de **Madame THYS au 087/29.90.10.**

Médiation de dettes et gestion budgétaire : lors des permanences de Mme PAULY et Mme BREDO ou sur rendez-vous.

Les permanences juridiques, qui auront lieu dans les nouveaux locaux du CPAS, seront organisées tous les 1ers lundis du mois, de 11h à 12h. Premier avis gratuit et sans rendez-vous.

Pour tous renseignements supplémentaires : info@cpasjalhay.be ou 087/29.90.10.

Besoin d'un transport ? Le CPAS de Jalhay est là pour vous !

Vous avez un rendez-vous médical chez le médecin ou à l'hôpital ? Des médicaments à récupérer en pharmacie ? Un rendez-vous chez le coiffeur ou des courses à faire mais personne dans votre entourage pour vous conduire ?

Ne restez pas bloqué chez vous ! Le CPAS de Jalhay met un véhicule avec chauffeur à la disposition de tous les habitants de la commune.

À partir du 1^{er} juillet 2026, le service évolue avec un nouveau tarif :

- Temps d'attente : 1 €/1/4h
- Distance parcourue : 0,40 €/km

Sécurité et facilité : vous ne payez jamais le chauffeur directement. Une facture vous sera envoyée à votre domicile.

Horaire : le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

COMMENT RÉSERVER VOTRE TRAJET ET OBTENIR LE RÈGLEMENT COMPLET ?

Toute demande doit être introduite auprès du CPAS le plus tôt possible afin de garantir la disponibilité du chauffeur

- Téléphone : 087/29.90.10.

Rappel :

- Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule.
- Les animaux ne sont pas admis à l'exception des chiens guides d'aveugles.
- Nous ne nous substituons pas aux transports médicaux conventionnels dans le cadre de transports récurrents.

L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE) DE JALHAY



Agence Locale
pour l'Emploi

Si vous êtes un particulier, une personne âgée, parent d'enfants, une ASBL ayant un but social et non lucratif, un organisme public, un établissement d'enseignement, un horticulteur ou un agriculteur, **l'agence locale pour l'emploi de Jalhay peut vous aider :**

LES TRAVAILLEURS(EUSES) EN ALE PEUVENT RÉALISER DIFFÉRENTES TÂCHES :

- Travaux de jardinage (taille de haies, nettoyage des parterres, tonte de pelouse...) et petits travaux de bricolage (peinture, entretien d'une tombe, petites réparations...).
- Garder ou accompagner des personnes malades ou des enfants.
- Assurer une surveillance scolaire.
- Pour les associations sans but lucratif et les associations non commerciales, le personnel ALE peut apporter une aide à l'occasion de manifestations culturelles et sportives ainsi que dans le cadre des activités saisonnières et occasionnelles dans le secteur de l'agriculture et l'horticulture.

L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI EST À VOTRE SERVICE :

Informations pratiques :



- Tous les mercredis de 8h00 à 12h00 dans **les locaux du CPAS de Jalhay** (place du Marché 164 à Sart).
- **Permanence téléphonique :**
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
 - Mercredi de 9h00 à 12h00 (fermé l'après-midi).
- Téléphone : 0473/19.22.82.
- **Responsable : Madame GOFFIN Lucy.**

Le service ALE, dans sa forme actuelle, sera disponible jusqu'au 31 décembre 2026. Les nouvelles modalités de fonctionnement du service seront communiquées en temps utile.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE JALHAY



UN JARDIN PARTAGÉ AUX COLIBRIS À JALHAY

Vous n'avez pas de jardin mais vous aimeriez profiter d'un espace vert agréable en plein centre de Jalhay ?

Le jardin des Colibris est ouvert à toute personne désireuse de créer du lien, que ce soit avec des gens ou avec la nature.

Mettre à disposition un jardin fleuri, fruitier et potager qui favorise le lien social, l'entraide, la participation citoyenne, l'inclusion, la transmission, le partage et les échanges, c'est l'objectif du Plan de cohésion sociale de Jalhay.



Prétexte à la rencontre, le jardin est un lieu de vie en soi.

Ce jardin vous offre un point de rendez-vous, un lieu d'interactions amicales ou intergénérationnelles ou encore une souche de liens profonds avec les autres.

Un potager partagé si vous aimez planter, observer, récolter et vous émerveiller.



Ce projet de potager en hauteur permettra à chacun de participer selon ses capacités et ses envies et aussi de rester dans un mouvement doux.

Le projet vous intéresse ? Contactez le 087/29. 90. 20.

Adresse du jardin : Place de l'Eglise 14 à Jalhay

ACTIVITÉ DU PCS

Une activité intergénérationnelle



Vous pouvez apporter des jeux que vous aimez bien !

ÉVÈNEMENT

Goûter OFFERT !

Le 20 octobre 2026

Le PCS organise un après-midi

JEUX DE SOCIÉTÉ

Jeunes & moins jeunes se retrouvent !

🕒 De 13h30 à 16h30

📍 Aux Colibris à Jalhay,
Place de l'Eglise 14

INSCRIPTION AU 087/29 90 10

LE NUMÉRIQUE : UN CASSE-TÊTE AU QUOTIDIEN !



Chaque jour, le numérique gagne un peu plus de terrain. Nous n'avons d'autre choix que de nous adapter. Dans sa lutte contre la fracture numérique, le Plan de Cohésion Sociale de Jalhay poursuit l'organisation des **séances de formation en informatique en collaboration avec la Province de Liège**.



Pour connaître les dates et les sujets abordés, rendez-vous sur notre page Facebook : PCS Jalhay et sur le site internet du CPAS : www.cpasjalhay.be (rubrique « Agenda »).



Les séances sont gratuites et se déroulent aux Colibris,
Place de l'Église 14, 4845 Jalhay.
Inscription obligatoire au 087/29 90 10.

CYBERCRIMINALITÉ : ON S'INFORME À JALHAY



Les fraudes en ligne se multiplient et n'épargnent personne. Cette menace fait désormais partie de notre quotidien et il est indispensable de s'en prémunir. Le meilleur moyen de s'en protéger est de renforcer nos connaissances face à ce fléau.

En collaboration avec le service de prévention de la Zone de police Fagnes, le Plan de cohésion sociale **organise à Jalhay deux séances d'information sur la cybercriminalité**, l'une en journée et l'autre en soirée, afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer.



Deux agents de la zone de police viendront vous informer et répondre à vos questions.

Ces séances auront lieu à l'Administration communale de Jalhay, Rue de la Fagne 46.

Détails pratiques :

Jeudi 15/10/26 à 18h30

Mardi 27/10/26 à 14h00

Gratuit – Inscription obligatoire au 087/29 90 10

MANIFESTATIONS - PLANU

DERNIÈRES ACTUALITÉS

NEW

NOUVEAUTÉ :

VOTRE DEMANDE D'ÉVÉNEMENT SE FAIT EN LIGNE

Vous souhaitez organiser une manifestation ou votre parcours traverse le territoire de la Commune ?

Afin de faciliter vos démarches et d'améliorer le traitement des demandes, la procédure de déclaration des manifestations publiques fait peau neuve et se trouve être entièrement et exclusivement digitale.

Comment faut-il procéder ?

Votre demande doit être introduite obligatoirement via la **plateforme Eaglebe**, au moins deux mois avant la date de l'événement. Ce délai est nécessaire afin de permettre l'analyse du dossier et la coordination avec les différents services concernés.

Un lien d'accès à la plateforme est disponible sur le site internet de la Commune :



Vous devez vous rendre sur www.jalhay.be → Vivre à Jalhay → Organisation d'une manifestation publique → Introduire une demande de manifestation.

Cette nouvelle procédure s'inscrit dans la volonté de la Commune de moderniser ses services, de simplifier les démarches administratives et d'assurer un traitement plus efficace des demandes.

Pour toute information complémentaire,
contactez le service par mail à manifestation@jalhay.be ou par téléphone au 087 379 139.



Application 112

En situation d'urgence, chaque seconde compte. C'est pourquoi nous vous encourageons à télécharger gratuitement l'application officielle 112.

Grâce à cette application, vous pouvez contacter rapidement les services d'urgence (ambulance, pompiers ou police) tout en transmettant automatiquement votre localisation. Vous pouvez également enregistrer vos informations médicales essentielles et vos contacts d'urgence, ce qui facilite l'intervention des secours. L'application est aussi particulièrement utile pour les personnes malentendantes ou présentant des difficultés d'élocution.

Un geste simple aujourd'hui peut faire toute la différence en cas d'urgence. Téléchargez l'application 112 BE et gagnez un temps précieux lorsque chaque minute compte.

ÊTES-VOUS INSCRITS ?



Be-Alert

En cas de situation d'urgence ou de crise, il est essentiel d'être informé rapidement. C'est pourquoi nous vous encourageons à vous inscrire gratuitement sur BE-Alert, le système officiel d'alerte de la Belgique.

Grâce à BE-Alert, vous recevez directement des informations et des consignes de sécurité par SMS, e-mail ou appel téléphonique en cas d'incendie, d'inondation, de fuite de gaz, d'intempéries ou de tout autre événement nécessitant d'informer rapidement la population.

L'inscription est gratuite et ne prend que quelques minutes. En vous enregistrant, vous vous assurez de recevoir les alertes qui concernent votre lieu de résidence ou les adresses que vous avez choisies.

Un simple geste peut vous permettre d'être averti à temps et de réagir rapidement lorsque la situation l'exige.

LE CYCLE DU RISQUE

La gestion des risques ne se limite pas aux interventions lors d'une situation d'urgence. Les autorités et les services de secours (pompiers, police, protection civile, etc.) mettent en œuvre de nombreuses actions pour identifier, comprendre, anticiper et gérer les menaces avant, pendant et après un événement afin d'en réduire les conséquences. Cette approche s'inscrit dans ce que l'on appelle le cycle du risque.

Toutefois, ce cycle ne concerne pas uniquement les professionnels de la sécurité et des secours. Chaque citoyen peut également s'en inspirer pour mieux protéger son habitation, sa famille et ses biens. En identifiant les risques auxquels il est exposé, en prenant des mesures de prévention adaptées et en se préparant à faire face à d'éventuelles situations d'urgence, chacun peut contribuer à limiter l'impact d'un incident. Le cycle du risque constitue ainsi un outil utile, tant pour les autorités que pour les particuliers, afin de renforcer la sécurité et la résilience de tous.

Un cycle en amélioration continue

Ce processus continu consiste en 6 étapes simples qui constituent le cycle du risque. Après chaque incident, les leçons apprises servent à améliorer la prévention et la préparation, créant ainsi une boucle d'amélioration constante de la sécurité et de la résilience.

Identification et analyse des risques

1

« Qu'est-ce qui pourrait mal tourner ? »

Il s'agit d'identifier les risques présents dans notre environnement. On évalue alors la probabilité que ceux-ci se produisent ainsi que la gravité de leurs conséquences.

Par exemple : Mon habitation se situe-t-elle dans une zone inondable ? Des arbres pourraient-ils tomber sur le bâtiment ? Les enfants ont-ils accès à des produits dangereux ?

Prévention

2

« Comment réduire le risque ? »

La prévention consiste à mettre en œuvre des mesures permettant soit de supprimer un risque, soit d'en réduire la probabilité ou les conséquences. Chacun peut y contribuer en adoptant des gestes simples et en prenant les précautions adaptées à son habitation et à son mode de vie.

Par exemple : installer un détecteur de fumée ou faire entretenir régulièrement ses installations électriques et de chauffage...

3

Préparation

« Sommes-nous prêts si la crise arrive ? »

Tous les risques ne peuvent être éliminés. Il faut donc s'y préparer avant qu'ils ne surviennent en adoptant les bons réflexes et en prévoyant les actions à réaliser lorsqu'une situation d'urgence se présente. Une bonne préparation permet de réagir plus rapidement et plus efficacement !

Par exemple : télécharger l'appli 112 BE ou définir un point de rendez-vous familial en cas d'urgence...

Évaluation

« Qu'a-t-on appris ? »

Chaque incident est une occasion de tirer des enseignements pour mieux se protéger à l'avenir. On fait le bilan de ce qui a bien fonctionné et de ce qui pourrait être amélioré.

Par exemple : mettre à jour sa liste de contacts d'urgence, vérifier si tous les membres du foyer connaissent les bons réflexes, identifier les équipements manquants lors de l'événement...

Rétablissement

« Comment revenir à la normale ? »

Cette phase consiste à accompagner le retour à une situation normale après l'urgence, en mettant en œuvre des actions pour réparer les dégâts et aider les victimes.

Par exemple : nettoyer et sécuriser son habitation avant de la réoccuper, déclarer les dommages à son assurance...

Situation d'urgence

« Que faire immédiatement ? »

Lorsqu'un incident survient, il est important d'agir rapidement afin de garder la maîtrise de la situation. À cette étape, chacun doit adopter les bons réflexes pour se protéger, protéger les autres et limiter les conséquences de l'événement.

Par exemple : suivre les consignes des autorités, se mettre à l'abri ou évacuer si nécessaire...





CERTIFICAT PEB RÉSIDENTIEL LE SAVIEZ-VOUS ?

À partir du 1^{er} septembre 2026, le certificat PEB pour le résidentiel évolue.

Les recommandations reprises dans le certificat seront **désormais organisées et hiérarchisées en étapes** permettant d'atteindre progressivement le label A décarboné. Chaque recommandation sera accompagnée d'une fourchette de prix indicative hors TVA, afin d'aider les acquéreurs du bien à mieux anticiper les investissements à prévoir.



Cette nouvelle version du **certificat intègre donc un parcours de rénovation**. Celui-ci a pour objectif d'aider les futurs acquéreurs à évaluer les travaux susceptibles d'être nécessaires avant l'achat d'un bien et à mieux planifier leur projet de rénovation vers un bâtiment décarboné.

Il est néanmoins important de préciser que ce parcours de rénovation est généré automatiquement à partir des données relevées par le certificateur PEB. Il ne tient donc pas compte des spécificités, des priorités, du budget ou des besoins de chaque propriétaire.

C'est pourquoi l'audit logement demeurera un outil complémentaire essentiel. Plus détaillé et personnalisé, il permet d'établir un plan de rénovation adapté aux caractéristiques du bâtiment, aux objectifs du propriétaire et aux aides financières disponibles, tout en définissant un parcours cohérent vers le label A décarboné.

DÉCROCHAGES DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES – VERS UNE INDEMNISATION DES MÉNAGES CONCERNÉS

Certains propriétaires de panneaux photovoltaïques rencontrent parfois un problème appelé « **décrochage** ». Lorsque la tension du réseau électrique devient trop élevée, l'onduleur de l'installation se met automatiquement en sécurité et cesse temporairement d'injecter l'électricité produite sur le réseau. Cette situation entraîne une perte de production d'énergie et, par conséquent, un manque à gagner pour les ménages concernés.



Afin de répondre à cette problématique, le Gouvernement wallon a adopté, fin mai 2026, en première lecture, un projet d'arrêté prévoyant la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation pour les producteurs touchés par ces décrochages.

Quel est le but de cette démarche ?

L'objectif est de proposer une indemnisation proportionnelle à la perte de production estimée, basée sur des données objectives, avec une procédure simple et automatisée pour les citoyens.

Pour pouvoir bénéficier de cette future indemnisation, l'installation devra toutefois être équipée d'un compteur communicant. Celui-ci permet de mesurer précisément les quantités d'électricité produites et injectées sur le réseau, garantissant ainsi un calcul fiable et équitable de l'indemnisation. Le déploiement de ces compteurs se poursuit actuellement en Wallonie par les gestionnaires de réseau de distribution, avec un objectif de couverture complète d'ici 2029.

Les modalités précises d'application de ce dispositif seront communiquées dès l'adoption définitive du texte par le Gouvernement wallon, sur le site : www.wallonie.be



Objectifs de
Développement
Durable

ODD LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

NUIT DE L'OBSCURITÉ 2026 – REDÉCOUVREZ LA MAGIE DE LA NUIT NOIRE

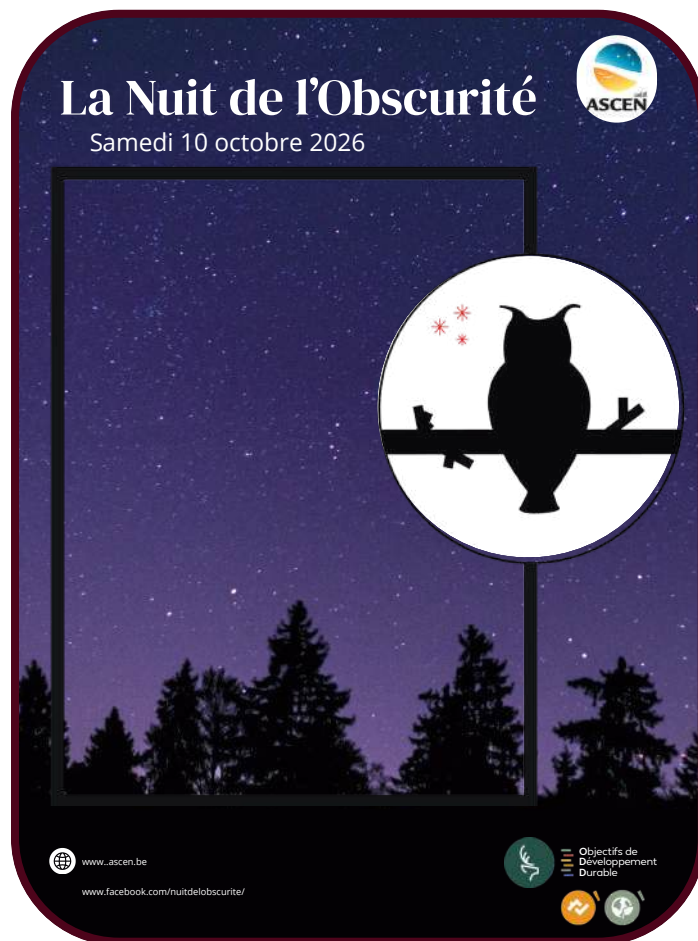
Le samedi 10 octobre 2026 se tiendra la 6^e édition de la Nuit de l'Obscurité au sein du Parc naturel des Hautes Fagnes organisée par la Maison du Parc Botrange.

Le but de l'événement est de sensibiliser à l'impact de la pollution lumineuse sur la qualité du ciel ainsi que sur la faune et la flore.

Quand les lumières s'éteignent, la nature se révèle sous un tout autre visage. Chauves-souris, chouettes, insectes nocturnes et ciel étoilé reprennent leurs droits... Une expérience fascinante qui nous rappelle à quel point l'obscurité est précieuse.

Au programme de cette édition : découvertes, observations et animations pour comprendre, de manière ludique et conviviale, comment la pollution lumineuse influence notre ciel, mais aussi la faune, la flore et notre environnement.

Une soirée pour lever les yeux vers les étoiles... et porter un nouveau regard sur la nuit.



Notre présence à l'événement

À cette occasion, **une partie de notre équipe vous proposera une animation ludique et interactive** permettant de découvrir les Objectifs de Développement Durable (ODD) et leur lien avec la préservation de l'environnement, la réduction de la pollution lumineuse et la lutte contre les changements climatiques.

Petits et grands sont invités à participer à cette soirée de sensibilisation placée sous le signe de la découverte, du partage et de la protection de notre cadre de vie.

Les détails pratiques :

- Où : Site de la Maison du Parc – Rue de Botrange, 131 – 4950 Waimes.
- Quand : 10 octobre 2026 à partir de 18h00.
- Tarif : Gratuit.

On vous donne rendez-vous pour le 10 octobre !

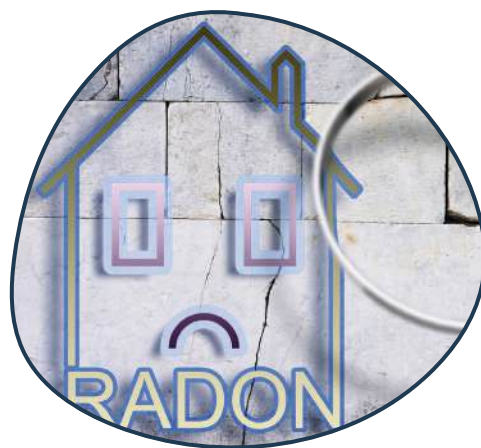
URBANISME

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

CONSTRUIRE OU RÉNOVER : AVEZ-VOUS PENSÉ AU RADON ?

Le radon provient naturellement des roches et du sous-sol. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures, les passages de conduites, les caves, les vides ventilés ou les défauts d'étanchéité des fondations. La question du radon ne devrait donc pas être abordée uniquement une fois la maison construite ou rénovée. Située dans une zone potentiellement élevée en radon, la commune de Jalhay est particulièrement concernée par ce gaz radioactif.

Pourtant, de nombreux propriétaires découvrent encore cette problématique trop tard, lorsque des concentrations importantes de radon sont mesurées dans leur habitation. Or, la meilleure stratégie consiste à **intégrer la prévention dès la conception du bâtiment ou lors d'importants travaux de rénovation.**



Qui doit vous conseiller ?

Lors d'un projet de construction ou de rénovation importante, plusieurs professionnels ont un rôle à jouer.

1

L'architecte est le premier interlocuteur. Il doit tenir compte des caractéristiques du terrain, de la présence potentielle de radon et intégrer les solutions constructives adaptées dans le projet.

2

L'entrepreneur et les différents corps de métier interviennent ensuite dans la bonne exécution des détails techniques : étanchéité des fondations, pose du pare-radon sous la dalle de sol, pose d'un système d'aspiration, traitement des passages de conduites, raccords entre les murs et la dalle, mise en œuvre des membranes, ventilation, etc.

3

Lorsqu'un audit logement, lors d'un projet de rénovation, est réalisé avant des travaux, celui-ci attire également l'attention du propriétaire sur le risque radon, particulièrement dans les communes à potentiel élevé comme Jalhay, et orienter vers les mesures préventives adaptées.

L'Agence Fédérale Contre le Radon (AFCN) rappelle d'ailleurs que les architectes, ingénieurs et professionnels de la construction jouent un rôle essentiel dans la réduction de l'exposition au radon grâce à une conception adéquate des bâtiments.



Le saviez-vous ?

Le radon est invisible... seule une mesure permet de le détecter.

Deux maisons voisines peuvent présenter des concentrations très différentes de radon. **La seule manière de connaître le niveau de radon dans votre logement est d'effectuer une mesure.** Chaque automne, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) organise une campagne nationale de dépistage à tarif réduit.

Le détecteur est proposé au prix de 20 €. La mesure doit être réalisée pendant 3 mois, entre octobre et avril. Le détecteur est à placer dans la pièce la plus fréquentée du logement, généralement le séjour ou la cuisine. A l'issue d'une période de mesure, il suffit de le renvoyer pour analyse. Un mode d'emploi détaillé est fourni avec le détecteur.

Besoin de plus de détails ? Consultez le site : www.actionradon.be



NAISSANCES

18/11/2025	PIRARD Aimé	JALHAY
30/11/2025	DE LUCA Alessio	SART-Tiège
23/12/2025	DEMEZ Amélie	JALHAY-Mariomont
14/01/2026	DEROUAUX LAUSBERG Sacha	SART-Nivezé
09/02/2026	CHMYGOUN Eva	JALHAY
09/02/2026	BRUWIER Lise	SART-Nivezé
11/02/2026	GURALNIK Chloé	SART
11/02/2026	DELCOUR ROD Romain	JALHAY
13/02/2026	VERLEGH Julia	JALHAY
02/03/2026	JOUSTEN Henry	JALHAY-Foyr
03/03/2026	DEPRESSEUX Léonie	SART-Solwaster
03/03/2026	LEGRAS Lou	SART
04/03/2026	WEY James	SART
16/03/2026	DETHIER Léandre	JALHAY-Foyr
17/03/2026	CHAUMONT MEZA Mathieu	SART-Solwaster
19/03/2026	BREDO Henri	SART
03/04/2026	DELNEUVILLE Ambroise	SART
09/04/2026	COUTURE Abigaïl	JALHAY-Surister
10/04/2026	JEROME Julia	SART-Nivezé
21/04/2026	ABDI ALIN Judith	JALHAY
07/05/2026	STAELENS Alice	SART-Nivezé
24/05/2026	KOA ESSOMBA Gabriel	SART-Tiège
24/05/2026	KOA ESSOMBA Even	SART-Tiège
02/06/2026	LECHANTEUR Judith	JALHAY - Charneux
11/06/2026	RENSONNET DONCKIER Clémence	JALHAY
11/06/2026	BRONFORT Aloïs	SART-Solwaster
20/06/2026	DEMOLIN Léo	JALHAY
23/06/2026	LERHO Noah	JALHAY
24/06/2026	SOLHEID Edouard	JALHAY



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique le nom des enfants, pour lesquels les parents ont marqué leur accord.

DÉCÈS

16/02/2026	HUBERT André	SART-Tiège
19/02/2026	BONIVER Maurice	JALHAY
02/03/2026	DAVID Yvette	SART-Nivezé
03/03/2026	DETHIER Fernand	SART-Nivezé
08/03/2026	ENGLEBERT Maria	SART-Tiège
10/03/2026	BONAVENTURE Paul	JALHAY-Mariomont
11/03/2026	CORBUSIER Marcel	SART-Tiège
18/03/2026	DARIMONT Marcelle	JALHAY
23/03/2026	BOONEN Muriel	SART-Nivezé
24/03/2026	RIGÔ Joseph	SART
27/03/2026	PETERS Roger	JALHAY-Mariomont
29/03/2026	GOBLET Emilie	SART-Nivezé
30/03/2026	TOUSSAINT Bernadette	JALHAY-Foyr
01/04/2026	PETITJEAN Sylvain	SART-Tiège
01/04/2026	TOUSSAINT Josette	JALHAY
03/04/2026	WEISGERBER Heinrich	SART-Nivezé
15/04/2026	BARTHELEMY Yvette	SART-Nivezé
17/04/2026	FLOHIMONT Jean Marc	SART-Nivezé
19/04/2026	BEAUDART Josette	SART-Nivezé
23/04/2026	FRANSOLET Thierry	SART-Nivezé
24/04/2026	THIERNAGANT Camille	SART-Tiège
27/04/2026	GRILLI Paul-Emile	SART
29/04/2026	BRUWIER Jean-Nicolas	SART-Tiège
30/04/2026	WARLAND Helmut	JALHAY
04/05/2026	KOA ESSOMBA Gabriel	SART-Tiège
11/05/2026	LACASSE Claude	SART-Tiège
15/05/2026	PELZER Elvire	JALHAY
21/05/2026	LEGRAS Pol	SART
31/05/2026	DARIMONT Renée	JALHAY-Charneux
02/06/2026	SAUVAGE Jean	SART-Nivezé
12/06/2026	DRESSE Andrée	JALHAY
16/06/2026	DELIÉGE Jacqueline	SART-Tiège
17/06/2026	DUMONT Fernand	JALHAY
22/06/2026	ROCKS Suzanne	JALHAY
25/06/2026	LEROY Jeannine	SART-Nivezé
28/06/2026	NAZE Anne-Marie	SART-Nivezé
30/06/2026	GRÉTRY Edouard	Sart-Tiège
16/07/2026	BAELEN Berthe	Sart-Tiège



ORGANISATION DES CIMETIÈRES : CHOISIR SON MODE DE SÉPULTURE

Lorsque l'on est confronté au décès d'un proche, choisir le mode de sépulture, c'est toujours une décision difficile à prendre, surtout si la personne défunte n'a pas fait part de ses dernières volontés de son vivant. Vous trouverez ci-dessous les différents modes de sépultures dans nos cimetières, ainsi que leurs spécificités.



L'inhumation des restes mortels

- Soit dans un emplacement non concédé, couramment dénommé emplacement en champ commun.
- Soit dans un emplacement concédé (concession avec ou sans caveau).



La crémation suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière

- Soit dans un emplacement non concédé, couramment dénommé emplacement en champ commun.
- Soit dans un emplacement concédé (concession avec ou sans cavurne).



La crémation suivie du placement des cendres dans le columbarium du cimetière

- Soit dans une cellule non concédée, couramment dénommée cellule en champ commun.
- Soit dans une cellule concédée (concession).



La crémation suivie de la dispersion des cendres sur la pelouse de dispersion du cimetière



Que signifie un emplacement non concédé ou un emplacement en champ commun ?



Les emplacements non concédés, que ce soit pour l'inhumation des restes mortels ou d'urnes cinéraires, ou que ce soit des emplacements au columbarium, sont **attribués gratuitement** pour les personnes domiciliées ou décédées dans la commune, ou y ayant été domiciliées pendant au moins 10 ans. Pour les autres personnes, une taxe de 300 € sera demandée.

Les emplacements non concédés sont individuels (un défunt par emplacement).

Conformément au Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et au règlement communal sur les cimetières, funérailles et sépultures, une sépulture non concédée doit être conservée pendant au moins cinq ans. Elle ne peut faire l'objet d'une demande de renouvellement mais peut faire l'objet d'une demande d'exhumation de confort pour le transfert de la sépulture dans un emplacement concédé. Elle ne pourra être enlevée qu'après qu'une copie de la décision d'enlèvement ait été affichée sur le lieu de sépulture, pendant une période d'une année couvrant deux fêtes de la Toussaint.

Les restes mortels seront transférés dans l'ossuaire du cimetière.

Que signifie un emplacement concédé ou une concession de sépulture ?



C'est un contrat aux termes duquel la Commune cède à une personne appelée concessionnaire, la jouissance privative d'une parcelle de terrain ou d'une cellule de columbarium dans l'un des cimetières communaux. Une concession est accordée pour une durée de 30 ans renouvelable et moyennant le paiement d'une redevance.



Pour les personnes domiciliées dans la commune, ou y ayant été domiciliées pendant au moins 10 ans :

- Emplacement en pleine terre (sans caveau) pour l'inhumation d'un ou deux cercueils : 720,00 €.
- Emplacement avec caveau pour l'inhumation d'un, deux ou trois cercueils : 1035,00 €.
- Emplacement dans une parcelle cinéraire en pleine terre (sans cavurne) pour l'inhumation d'une à quatre urnes : 360,00 €.
- Emplacement dans une parcelle cinéraire avec cavurne pour l'inhumation d'une à six urnes : 450,00 €.
- Emplacement au columbarium pour l'inhumation d'une ou deux urnes : 500,00 €.

Pour les personnes non domiciliées sur le territoire de la Commune et n'y ayant pas été domiciliées au moins 10 ans :

- Emplacement en pleine terre (sans caveau) pour l'inhumation d'un ou deux cercueils : 2160,00 €.
- Emplacement avec caveau pour l'inhumation d'un, deux ou trois cercueils : 3150,00 €.
- Emplacement dans une parcelle cinéraire en pleine terre (sans cavurne) pour l'inhumation d'une à quatre urnes : 1080,00 €.
- Emplacement dans une parcelle cinéraire avec cavurne pour l'inhumation d'une à six urnes : 1350,00 €.
- Emplacement au columbarium pour l'inhumation d'une ou deux urnes : 1500,00 €.

En cas d'incinération, outre les différentes possibilités exposées ci-dessus, il existe d'autres modes de sépulture, à savoir :

- La crémation suivie de la dispersion des cendres en mer territoriale belge ;
- la crémation suivie de la dispersion des cendres à un endroit autre que le cimetière ou la mer territoriale belge ;
- la crémation suivie de l'inhumation des cendres à un endroit autre que le cimetière ;
- la crémation suivie de la conservation des cendres à un endroit autre que le cimetière.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service Population, soit par téléphone au **087/379 110**, soit par mail (service.population@jalhay.be).

CARTES D'IDENTITÉ VALABLES 30 ANS - PERTE DES FONCTIONNALITÉS ÉLECTRONIQUES



Votre carte d'identité a été renouvelée il y a dix ans et est valable 30 ans ? Cette information vous concerne directement.

La technologie évoluant très rapidement, les cartes d'identité doivent également être adaptées.

Concrètement, **les cartes d'identité d'une validité de 30 ans perdent certaines fonctions électroniques au bout de 10 ans.** Cela signifie que certaines données sur votre carte ne peuvent plus être lues électroniquement, par exemple, pour accéder à certaines applications en ligne (lors de votre déclaration d'impôts sur Tax on Web, entre autres) ou lors d'un contrôle frontalier.

Par contre, votre carte reste un document d'identité tout à fait valable.

Devez-vous remplacer votre carte d'identité actuelle ?

Oui :

- si vous utilisez votre carte d'identité pour vous connecter aux applications en ligne.
- si vous utilisez votre carte d'identité pour voyager à l'étranger.

Vous pouvez dans ces deux cas demander le renouvellement de votre carte d'identité gratuitement au service Population de l'Administration communale.

Vous devrez être muni(e) :

- de votre carte d'identité actuelle,
- d'une photo d'identité récente couleur sur fond blanc (moins de 6 mois).

Votre carte d'identité actuelle reste un document d'identité physique valable. Si vous n'utilisez pas les fonctionnalités électroniques et que vous ne partez pas en voyage à l'étranger, un renouvellement de la carte n'est donc pas nécessaire.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer à l'Administration communale ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires à ce sujet, veuillez prendre contact avec le service Population, soit par téléphone (087/379110), soit par mail (service.population@jalhay.be).

ENVIRONNEMENT

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS



Une haie bien entretenue, un atout pour tous

Avec l'arrivée de l'automne, de nombreux citoyens profitent de la saison pour entretenir leurs haies. Une taille régulière permet de conserver une haie esthétique, saine et sécurisante pour tous les usagers de la voie publique.

Pour obtenir une belle haie, il est conseillé de la tailler près du tronc ou des branches principales afin d'éviter qu'elle ne s'élargisse excessivement au fil des années. Une haie fine et bien entretenue favorise également une meilleure repousse et limite l'empiètement sur les trottoirs, les chemins et la voirie.



Après la taille, il est important de ramasser soigneusement les branches, feuilles et autres déchets végétaux. Ceux-ci ne doivent pas être abandonnés dans les fossés ou sur les accotements, où ils peuvent gêner l'écoulement des eaux et nuire à la propreté de notre cadre de vie.

Il convient toutefois de veiller à respecter la période de nidification des oiseaux. Afin de les protéger pendant cette période sensible, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet. La période automnale constitue donc un moment particulièrement propice pour réaliser ces travaux d'entretien.

Par ces quelques gestes simples, chacun contribue à préserver la beauté de notre commune et à garantir un environnement agréable pour tous.



PROMENADE AVEC SON CHIEN : QUELQUES GESTES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Les promenades avec nos compagnons à quatre pattes sont des moments privilégiés qui contribuent à la qualité de vie de chacun. Pour que ces instants restent agréables pour tous les usagers des espaces publics, quelques règles simples méritent d'être respectées.



Tenir son chien en laisse permet de garantir sa sécurité, mais aussi celle des promeneurs, cyclistes, enfants et autres animaux que l'on peut rencontrer sur les chemins et dans les espaces verts. Une laisse adaptée favorise une promenade sereine et respectueuse de chacun.

Il est également essentiel de ramasser les déjections canines. En emportant quelques sachets lors de chaque sortie et en les déposant dans une poubelle, chaque propriétaire contribue à la propreté des trottoirs, des chemins et des sentiers.



Par ces gestes simples et responsables, nous participons tous à la préservation d'un cadre de vie agréable, propre et accueillant pour l'ensemble des habitants et visiteurs de notre commune.



Les bons gestes de la rentrée

La rentrée scolaire est un moment important pour les enfants, les parents et l'ensemble des usagers de la route. Quelques gestes simples permettent à chacun de contribuer à la sécurité et à la convivialité aux abords des écoles.

Lors des heures d'entrée et de sortie des classes, il est recommandé de redoubler de vigilance, **de respecter les limitations de vitesse et de privilégier les zones de stationnement autorisées**. Un arrêt ou un stationnement inapproprié peut réduire la visibilité des enfants et compliquer la circulation.



Le respect des espaces publics passe également par **l'attention portée aux places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap**. Ces emplacements sont indispensables à leur mobilité et à leur autonomie. Les laisser libres lorsqu'on n'est pas autorisé à les utiliser est un geste de respect et de solidarité qui facilite le quotidien de nombreux citoyens.

Par ces bonnes pratiques, chacun participe à faire de notre commune un lieu sûr, accueillant et agréable pour tous, particulièrement en cette période de rentrée scolaire.

DE NOUVELLES POUBELLES DE TRI POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE



Afin d'améliorer la propreté de l'espace public et de favoriser le recyclage, de nouvelles poubelles de tri ont récemment été installées à plusieurs endroits stratégiques de la commune.

Ce projet vise à offrir aux habitants, promeneurs et visiteurs une solution pratique pour trier leurs déchets lors de leurs déplacements. Grâce à ces nouveaux équipements, chacun peut contribuer facilement à réduire la quantité de déchets abandonnés dans la nature et à améliorer la valorisation des matières recyclables.

Il est toutefois important de rappeler que chacun est, en principe, invité à reprendre ses déchets avec lui. Ces poubelles constituent une solution complémentaire mise à disposition du public, mais ne remplacent pas cette bonne pratique qui contribue également à préserver la propreté de notre environnement.

La réussite de cette initiative repose sur la participation de tous. En utilisant correctement les différents compartiments de tri et en respectant les consignes affichées, chaque citoyen participe activement à la préservation de notre environnement et à l'embellissement de notre cadre de vie.

Cette installation constitue une étape supplémentaire vers une commune plus propre, plus durable et plus respectueuse de son environnement.

Merci à tous pour votre engagement au quotidien en faveur de la propreté et du tri des déchets.

MOBILITÉ

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

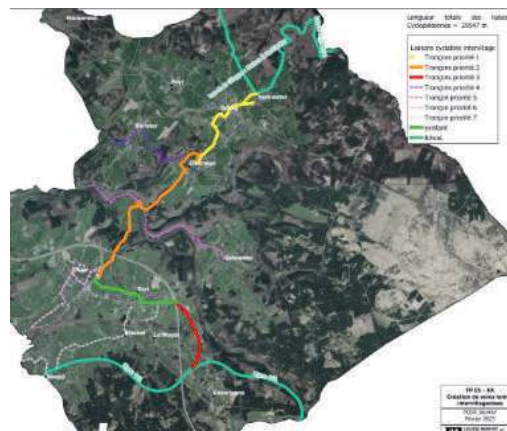
LA MOBILITÉ, UNE MATIÈRE MULTIDIMENSIONNELLE

Qu'on s'y intéresse ou pas, la mobilité est l'affaire de tous. Présente dans notre quotidien et chacun de nos déplacements, cette matière peut difficilement s'aborder sous un angle unique.

Soucieuse de rencontrer les enjeux de demain, la Commune de Jalhay a initié une **stratégie à long terme visant à l'amélioration des déplacements de tous, citoyens ou simples visiteurs.**

Ainsi, depuis de nombreuses années (2006-2016, 2016-2026), la Commission locale de Développement rural (commission citoyenne) a développé 30 fiches-projets hiérarchisées, dont 4 sont en lien direct avec l'objectif de « *déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés* ».

Parmi ces fiches-projets, relevons notamment celle portant sur la création de voies lentes inter-villageoises, visant à relier tous les villages entre eux par une dorsale N-S, rejoignant le RAVeL, ainsi que des connexions E-O pour y connecter les différents villages et hameaux (voir figure).



Bonne nouvelle, ce programme vient d'être approuvé par la tutelle et les premières fiches projets sont actuellement initiées.

Parallèlement, une partie de ce réseau a déjà pu être mis en œuvre grâce à plusieurs plans régionaux successifs de subvention. Ainsi, le tronçon Sud depuis le RAVeL de Sart Station jusqu'à la place de Sart s'est achevé en 2024 (Subside RW « Mobilité douce »). La visibilité au droit de l'école de Sart a pu être renforcée en 2024, également grâce à un subside de la RW. L'aménagement de cet itinéraire s'est poursuivi par le chemin du Sang et sa continuité jusque Royompré (PIMACI 2020-2026).

D'autre part, un Plan Communal de Mobilité est actuellement en cours d'élaboration. Développé parallèlement à d'autres outils stratégiques (urbanisme, aménagement du territoire, etc), son objectif est d'assurer la cohérence et la transversalité des enjeux de mobilité. Il apporte également une attention particulière aux besoins spécifiques.



En 2026, la mobilité ne peut plus être appréhendée comme une simple question de déplacement. Elle se situe à la croisée des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, technologiques et territoriaux. Les choix de mobilité influencent non seulement l'organisation des espaces et des activités, mais également la qualité de vie, l'inclusion sociale et la transition écologique.

Face aux mutations des modes de vie, à l'urbanisation croissante et aux impératifs de durabilité, il devient essentiel d'adopter une approche globale et intégrée de la mobilité. Ainsi, penser la mobilité dans toute sa complexité revient à reconnaître qu'elle est bien plus qu'un service ou une infrastructure : **elle est un levier stratégique de développement et de cohésion, dont les dimensions multiples exigent une gouvernance collaborative et une vision de long terme.**

TRAVERSER LA ROUTE : LE MOMENT CRITIQUE

C'est lorsque vous traversez la route que vous êtes le plus en danger. C'est donc un élément sur lequel vous pouvez agir pour réduire les risques au maximum :

- **Assurez-vous d'avoir été vu avant de vous engager** : priorité ne rime pas toujours avec sécurité.
- **Éliminez les sources de distraction** : ne regardez pas votre téléphone, coupez vos écouteurs.

Les chances de survie d'un piéton lors d'un accident avec un véhicule varie fortement en fonction de la vitesse d'impact :

- à 30 km/h, elles sont de 99% ;
- à 50 km/h, 95 % ;
- à 70 km/h, 50 % ;
- au-delà de 90 km/h, l'impact est presque toujours fatal.

Le manque de visibilité est votre ennemi !

Le manque de visibilité est une cause majeure des accidents qui impliquent un piéton. En tant qu'utilisateur faible, veillez à toujours bien vous faire repérer par les véhicules avant d'entamer la traversée d'une route. **Porter des éléments rétro-réfléchissants** est un atout pour vous rendre visible.

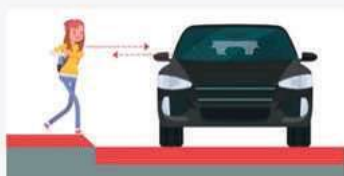
Faites également attention aux angles morts et aux obstacles à la visibilité. Un véhicule en stationnement, un véhicule effectuant une manoeuvre, un arbre, un panneau publicitaire... Ce ne sont que des exemples de ce qui peut nous rendre invisible pour les automobilistes. Si vous ne pouvez pas voir les véhicules approchant, ils ne peuvent pas vous voir non plus !

Avant de vous engager, veillez donc bien à vous être rendu.e visible pour les autres usagers.

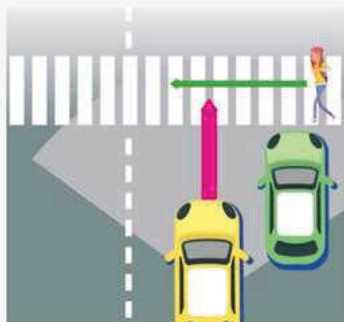
Bon à savoir

Quelques conseils pour réduire le risque d'accident en tant que piéton :

- Même lorsque vous avez priorité, le conducteur peut ne pas vous voir ! Cherchez un contact visuel avec le conducteur et indiquez-lui vos intentions.



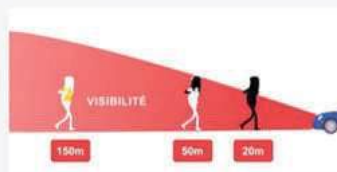
- Traversez à un endroit dégagé. Si vous êtes masqué.e par un obstacle (bus, voitures stationnées, containers, etc.), arrêtez-vous à la limite et vérifiez qu'il n'y a pas de véhicule en approche avant de continuer votre traversée.
- Traversez à un endroit sécurisé.



- Marchez sur les dispositifs prévus pour les piétons et traversez sur les passages piétons en respectant les feux de signalisation. S'il y a un passage pour piétons à moins de 20 mètres vous devez l'emprunter !



- Soyez visible. Portez des vêtements clairs ou des accessoires rétro-réfléchissants quand il fait sombre. On vous verra à 150 mètres, soit l'équivalent d'un terrain de foot et demi, contre 20 mètres avec des vêtements sombres !





À NOTER AU CALENDRIER :

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2026 - LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Du 16 au 22 septembre, c'est la semaine de la mobilité. Pour l'occasion, la Commune de Jalhay vous a concocté un programme en deux volets :

"Encourageons chaque petit pas" :



Tu fréquentes une école de la commune ? La semaine de la mobilité, c'est l'occasion de tester et pourquoi pas, d'adopter de nouvelles habitudes.

Pendant deux jours, viens à l'école autrement qu'en voiture et reçois, à ton arrivée, un ticket à échanger contre une petite surprise gourmande lors de la récréation. Une belle récompense t'attend !

Tu aimerais te passer de voiture mais ce n'est pas possible pour toi ? Pas de panique, pour que tout le monde puisse participer, un rang scolaire sera organisé pendant les jours définis, rendez-vous à 8h10 :

- à Jalhay depuis le parking de l'administration communale ;
- à Sart depuis la Place du marché ;
- à Tiège depuis Troisfontaines n°1 ;
- à Solwaster depuis le parking de la salle.



Alors préviens tes parents, l'action sera organisée le jeudi 17 et vendredi 18 à l'école de Jalhay et de Sart, les lundi 21 et mardi 22 à l'école de Tiège et de Solwaster.

« Un dimanche sans voiture » :



Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, la Wallonie met à l'honneur les Journées sans voiture ! A cette occasion, la Place du Vinâve à Jalhay sera fermée à la circulation automobile le dimanche 20 septembre de 10h00 à 14h00.

Au programme, animations ludiques et conviviales :

- Viens pédaler sur un « vélo smoothie » et obtiens le rafraîchissement mérité par ton effort.
- Tu seras encouragé en musique par la Royale Harmonie de Sart-Charneux.
- Si tu viens en vélo, un parking vélo sera expressément aménagé pour toi.
- Un petit soucis technique ? La Maison des Jeunes de Jalhay/Sart et son atelier mécanique vélo seront présents pour t'aider à le solutionner.
- L'Office du Tourisme de Jalhay – Sart t'emmènera pour une petite balade quizz aux alentours (modalités précisées sur place).

UNE JOURNÉE INOUBLIABLE POUR LA CLASSE DE 5^E PRIMAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE TIÈGE



Cette année, notre classe a participé au concours « *Journalistes en herbe* ». Pendant plusieurs semaines, nous avons travaillé avec beaucoup d'enthousiasme pour créer un véritable journal. Nous avons imaginé différentes rubriques variées ainsi qu'un dossier spécial consacré au sport. Ce projet nous a demandé beaucoup de travail, mais nous en sommes très fiers car ce journal reflète parfaitement notre classe, nos idées et notre esprit d'équipe.

Notre aventure a été récompensée puisque **nous avons remporté le premier prix dans la catégorie des 5^e - 6^e primaires !** Pour recevoir cette magnifique récompense, nous sommes partis en train jusqu'à Bruxelles. Le 27 mai à 11h00, nous avons été accueillis dans les bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'assister à la cérémonie de remise des prix.

🏆 Au début, nous étions un peu stressés car nous entendions les noms de nombreuses écoles, mais jamais celui de la nôtre. Nous commençons à nous poser des questions... Puis nous avons compris pourquoi : nous étions les grands gagnants du concours et donc les derniers appelés ! Quelle immense fierté d'entendre le nom de notre petite école communale de Tiège cité devant tout le public !

Grâce à cette victoire, nous avons remporté une journée sportive au centre ADEPS de la Fraineuse, des bons cadeaux à utiliser à la FNAC, des sacs contenant des entrées pour un spectacle en 3D ainsi qu'un magnifique album jeunesse.

Après la cérémonie, nous avons eu la chance de profiter d'un buffet salé composé de pains garnis, ainsi qu'un buffet sucré. Pour beaucoup d'entre nous, c'était certainement le meilleur moment de la journée.

Cette aventure restera un merveilleux souvenir pour toute la classe. Nous sommes très fiers du travail accompli et heureux d'avoir vécu cette expérience tous ensemble.



ENCORE UNE ANNÉE BIEN REMPLIE AU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS !

Durant l'année scolaire, les jeunes conseillers ont à nouveau présenté leurs projets, débattu puis voté afin de définir le projet phare qu'ils souhaitaient mener ensemble.

Une journée sportive

C'est l'**organisation d'une journée sportive** destinée à l'ensemble des élèves de P5 et P6 des écoles de la commune qui a recueilli le plus de suffrages. Une fois le projet choisi, le travail ne faisait que commencer. Il a fallu s'accorder sur les activités à proposer : quels sports mettre en avant ? Organiser des olympiades ou privilégier une journée davantage axée sur la coopération ? Toutes ces questions ont été débattues et tranchées par les conseillers, tandis que certaines limites organisationnelles et logistiques ont dû être fixées par les animatrices.

La journée sportive s'est déroulée le 2 avril à l'école de Sart. Elle a **rassemblé près de 150 enfants** et a nécessité le précieux soutien des instituteurs et des professeurs d'éducation physique pour être menée à bien. Au terme de la journée, chaque équipe a apporté les pièces d'une fresque géante récoltées au fil des épreuves, permettant ainsi de clôturer l'événement par la réalisation d'une grande œuvre collective.

Une journée riche en découvertes et en défis qui laissera sans aucun doute de beaux souvenirs à tous les élèves !



Participation au projet "Nicoir pour la Paix"



Durant l'année, les conseillers ont également participé à l'**inauguration du Nicoir pour la Paix**, un projet du Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont. Lors de la cérémonie, ils ont accompagné en chanson les classes participantes avant de lire, à tour de rôle, les messages de paix qu'ils avaient rédigés.

La découverte de nos institutions



Ils ont aussi eu la chance de **visiter le Parlement fédéral en compagnie de notre Députée-Bourgmestre**. Cet après-midi leur a permis de découvrir la Chambre des représentants, le Sénat ainsi que les salles de commission. Ils ont ainsi pu mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions démocratiques et le processus d'élaboration des lois au niveau fédéral.



Djâzer walon



Enfin, nous avons poursuivi le travail entamé l'année dernière en collaboration avec les tables de conversation en wallon organisées sur la commune. Ce projet consiste à installer des **étiquettes bilingues, en wallon et en français, dans les différents locaux des écoles**. Leur placement est prévu au début de la prochaine année scolaire.

L'équipe du CCE remercie chaleureusement les jeunes conseillers pour leur investissement tout au long de l'année. Elle souhaite une excellente continuation aux conseillers de P6 qui quitteront prochainement le Conseil et se réjouit déjà d'accueillir les nouveaux conseillers de P5 dès que les élections auront rendu leur verdict.

LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS DE JALHAY (CCCA)

POURQUOI UN CCCA À JALHAY ?

Le CCCA constitue un relais essentiel entre les aînés et les autorités communales. Il permet de faire remonter les remarques, besoins, observations et propositions des citoyens aînés afin d'améliorer leur qualité de vie au sein de la commune.

La population des aînés est en constante augmentation. À Jalhay, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 13% à 22% en vingt ans. Par ailleurs, les personnes de plus de 50 ans représentent aujourd'hui 44% de la population.

Les besoins des aînés varient selon les réalités locales. Dans ce contexte, disposer d'un organe consultatif dédié au niveau communal constitue un véritable atout.

Les objectifs et missions du CCCA sont consultables sur le site de la Commune de Jalhay :
www.jalhay.be/ > Vivre à Jalhay > CCCA-Aînés > onglet Objectifs & Missions.

ACTIVITÉS À VENIR

- Balades mensuelles : chaque 2e vendredi du mois (sauf exception).
- Une deuxième visite culturelle prévue avant la fin de l'année (visite de 3 Glacières-Spa faite en mai).
- Ateliers de sensibilisation aux premiers secours :
 - Vendredi 25 septembre 2026
 - Vendredi 6 novembre 2026.
 - De 14h à 16h30.
 - Lieu : Administration communale de Jalhay (Salle du Conseil communal).
 - Inscription obligatoire au 087/379.122.

Toutes les infos :

www.jalhay.be/ > Vivre à Jalhay > CCCA-Aînés > Actualités
ou sur demande au 0479/36.11.73.

QUI SOMMES-NOUS ?

Un groupe de 10 aînées/aînés jalhaytois bénévoles qui souhaite porter les objectifs et missions du CCCA et qui se tient à votre disposition.

Nos coordonnées <https://www.jalhay.be/> > Vivre à Jalhay > CCCA-Aînés > onglet Membres du CCCA 2025-2030

VOUS AVEZ LA PAROLE

En 2019, une enquête a été menée auprès des aînés de la commune afin de recueillir leurs préoccupations. Les résultats, analysés et structurés, ont mis en évidence des enjeux prioritaires, notamment en matière de mobilité et de sécurité.

Le CCCA a transmis l'analyse de la sécurité sur le réseau routier de la Commune de Jalhay au Collège Communal et au service des travaux. Plusieurs aménagements et améliorations ont été réalisés.

Cette analyse a également été considérée lors de l'élaboration du Plan communal de mobilité (PCM).

Sept ans plus tard, il apparaît pertinent de relancer cette dynamique de participation citoyenne. Nous souhaitons à nouveau donner la parole aux aîné(e)s de Jalhay, recueillir leurs avis afin d'adapter les actions potentielles aux besoins actuels (mobilité, sécurité, loisirs, autonomie, aide aux aînés, autres...).

Deux boîtes à suggestions sont à votre disposition :

- Dans le hall de la Maison communale de Jalhay
- Dans le hall de l'ancienne Maison communale de Sart

N'hésitez pas à y déposer vos messages !

– via LE TALON - Vous avez la parole ci-dessous.

Vous pouvez également contacter un des membres du CCCA.



TALON – Vous avez la parole

Nom - coordonnées

Sujet (mobilité, sécurité, loisirs, autonomie, aide aux aînés, autres...)

Brève description de votre préoccupation, remarque, besoin, observation, proposition...

SPORT

JE COURS POUR MA FORME



Envie de vous (re)mettre à la course à pied dans **une ambiance conviviale et sans pression** ?

Le programme *Je Cours Pour Ma Forme* est fait pour vous ! Il propose deux niveaux de base – 0 à 5 km et 5 à 10 km – ainsi que des modules de perfectionnement : +Vite, +Long ou +Trail.



Le programme s'étale sur 12 semaines, à raison de trois séances par semaine, pour permettre à chaque participant de courir sans s'arrêter la distance visée. **Cette formule simple, progressive et efficace** s'adresse à tous les adultes (dès 15 ans), en bonne santé, quel que soit votre niveau de départ. Pas besoin d'être coureur : le groupe 0-5 km commence au niveau zéro.

Les séances se déroulent dans un **cadre naturel exceptionnel** : autour du lac de la Gileppe ou sur les sentiers de notre belle Commune de Jalhay.

Parce que bouger, c'est entretenir son corps, préserver sa santé et booster son moral !



Début : septembre 2026.

Jour des séances : lundi & jeudi à 18h30.

Où : sur le parking du lac de la Gileppe à Jalhay.

Infos et inscriptions : www.jecourspourmaforme.com (sélectionnez Province de Liège - Jalhay) - 0494 57 94 65.

MJJS

LA MAISON DES JEUNES JALHAY-SART



La MJ c'est avant tout **un lieu pensé et conçu par et pour les jeunes**. On y mène des projets, des activités et des ateliers tout au long de l'année et durant les congés scolaires.

La MJ de ta commune participe à la grande journée des Maisons des Jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'appelle : « Passe à la Maison ! ». Un week-end durant lequel toutes les MJ ouvrent leurs portes et accueillent le public pour faire découvrir l'univers et les projets qui y sont réalisés !

TU AS ENTRE 12 ET 26 ANS ? TU AS ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR CE QUI SE PASSE À LA MAISON DES JEUNES DE JALHAY-SART ? TU TE DIS QUE FAIRE DE NOUVELLES RENCONTRES ET VIVRE DE CHOUETTES PROJETS, ÇA DOIT ÊTRE VRAIMENT TROP-STY-LÉ ?



Alors, *Passe à la Maison* le samedi 26 septembre entre 13h00 et 17h00 pour nous rencontrer et, qui sait, commencer l'aventure MJ avec nous !

Maison des Jeunes de Jalhay-Sart, rue Jean Nicolas Hansoulle 250 4845 Sart.
Infos et renseignements : info@mjs.be et 0499/29.24.19.

Vous cherchez à vous occuper, ou à occuper l'un de vos proches, de manière intelligente, créative et enrichissante... Depuis de nombreuses années, il y a déjà de quoi vous satisfaire sur la Commune de Jalhay avec les cours artistiques de l'Académie René Defossez !

Jugez plutôt :

En musique, vous pourrez peut-être vous essayer à l'un des nombreux instruments enseignés : flûte traversière, violon, piano, guitare, percussions, saxophone... Pour pouvoir suivre ces cours, il faut être inscrit ou avoir satisfait au cours de formation musicale qui pose les bases et développe le langage musical (travail des notes, rythme, etc). D'autres cours sont aussi accessibles sans nécessairement devoir suivre la formation musicale tels que le chant d'ensemble le mercredi (pour enfants, ados, adultes).

Un cours d'éveil musical est accessible dès 5 ans.

Les arts de la parole ne sont pas en reste puisqu'il existe aussi de possibilités pour les enfants et les adolescents. Le cours pluridisciplinaire est désormais celui qui est proposé d'entrée de jeu aux enfants car il permet de découvrir les facettes de l'art parlé et de se sentir de mieux en mieux sur scène, seul ou collectivement, face à un public : un peu de jeu théâtral, un peu de déclamation (dire une poésie, un chant, un discours), un peu de diction (parfaire son articulation, son élocution).

Ces cours sont accessibles dès 8 ans.

Le domaine des arts plastiques présente un large éventail d'activités :

Pour les enfants (mais aussi les ados et les adultes) la formation pluridisciplinaire est le cours de base idéal puisqu'il permet de découvrir les différentes techniques et outils appliqués dans cet univers très créatif (peinture, dessin, encre de chine, montages en papier mâché ou en terre, recycl'art, etc).

Le domaine des arts plastiques est accessible dès 6 ans.

Dans le quatrième domaine, la danse, des cours de danse préparatoire (5 et 6 ans) et contemporaine (dès 7 ans) sont proposés aux élèves.

Un gala est organisé chaque année.



Il y a évidemment de nombreux autres cours que vous pouvez suivre en nos murs, à Spa. Plus de détails et tous les horaires (des cours collectifs) sur notre site internet : www.academiedespa.be.

Intéressés ?

Les cours de l'année scolaire 2026-2027 démarrent le 24 août (sauf les arts plastiques : le 31).

Vous avez jusqu'au 22 septembre pour vous inscrire*, en prenant rendez-vous au 087/77.17.69.

Prix d'inscription :

- 5 à 18 ans et étudiants: 95€ minerval Fédération Wallonie-Bruxelles + demande de frais de fonctionnement de 10€ (asbl).
- adultes: 237€ minerval Fédération Wallonie-Bruxelles + demande de frais de fonctionnement de 10€ (asbl).
- exemptions : chômeur complet indemnisé (ou à charge de), personne à RIS, personne reconnue par élève à charge d'un parent chômeur ou RIS, élève handicapé ou enfant de personne handicapée : GRATUIT (pas de minerval Fédération Wallonie-Bruxelles) seuls 30€ de frais de fonctionnement vous seront demandés (asbl).

Notez-le bien : suivre 1, 2, 3, 4, 5 cours ou plus à l'Académie ne vous coûte pas plus cher !

Vous payez une fois le prix d'inscription pour autant d'activités que vous souhaitez suivre.*

Ça vous la peine d'y réfléchir, non ? De riches occupations pour un prix raisonnable.

Académie de Spa, un cœur qui bat !

Académie René Defossez, rue de la Géronstère, 10, 4900 Spa – direction@academiedespa.be

** en fonction des places disponibles.*

VOS BIBLIOTHÈQUES EN ACTION !



2 bibliothèques
2 ludothèques



30h30
d'ouverture
hebdomadaire

3 bibliothécaires
à votre service



1254

personnes dont
72% de
Jalhaytois ont une
carte de
bibliothèque ainsi
que

**78 classes et
collectivités**



121
événements
ont rassemblé

2687
visiteurs

40
mille
prêts

en moyenne
chaque
lecteur
emprunte
22
documents
par an

30
MILLE
DOCUMENTS

28439 livres

1003 revues

461 jeux

6 liseuses



3156
livres ont
transité par
la navette



17716 élèves accueillis

783 visites de classes

101 animations dans les classes

19 animations à la crèche et chez les accueillantes
8 animations Carabistouilles dans les bibliothèques



12 animations en maison de repos

988



personnes nous suivent sur
facebook et instagram



ET AUTANT DE MERCIS !

OFFICE DU TOURISME LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

BALADES GUIDÉES

SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Solwaster en noir et blanc

- Départ : 31 route de Jalhay à 13h30.
- Guide : Anne Fransolet.
- Chiens non admis.
- Gratuit.

Inscription obligatoire au 087/47 47 37 ou
info@tourismejalhaysart.be

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE & 24 OCTOBRE

Balade champignons

- Emportez un panier et un petit couteau ainsi qu'un livre d'identification si vous en disposez.
- Inscription obligatoire à l'Office du Tourisme 087/47 47 37.
- Nombre limité à 20 personnes.
- Départ : 9h30.
- Départ : Route du Roslin 5 (atelier communal).
- Chiens non admis.

Guide : Vanessa AUTUNNO - Tél : 0499/457 204 –
OTJS : 087/47 47 37.

Adultes 5€ • gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

SAMEDI 3 OCTOBRE

Le Marché des Saveurs

L'Office du Tourisme Jalhay-Sart, en collaboration avec le Comité des Fêtes, organise son 10^{ème} Marché des Saveurs de 13h à 21h dans la cour de l'école de Jalhay. Nombreuses démonstrations et concours de bûcheronnage dans la prairie.

MERCREDI 21 OCTOBRE

A la découverte de la nature, spéciale enfants

- Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes.
- Durée : de 14h00 à 16h30 (+/- 5km).
- Départ : devant l'OTJS place du marché à Sart.
- Chiens calmes tenus en laisse admis.
- Guide : Christian DESART - Tél : 0472/353 225 - OTJS : 087/47 47 37.
- Inscription obligatoire à l'Office du Tourisme 087/47 47 37.

Adultes 5€ • gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

L'AGENDA DES EXPO

Sep.

L'ACADÉMIE RENÉ DEFOSSEZ

Exposition des élèves de
l'Académie René Defossez

Du 11 au 27 septembre



Oct.

CHRISTINE BOUTET

"Inspirante Nature"

Aquarelles et peintures sur porcelaine

Du 2 au 18 octobre



Oct./
Nov.

FRANCINE LANDRAIN & SYLVIANE NAMÊCHE

"Natur'elles"

Exposition de peintures et sculptures

Du 23 octobre au 8 novembre



Nov.

BOIS DE SPA

"Quand le bois prend vie"

Du 13 au 29 novembre



Déc.

DOMINIQUE DUMONT

"Impressions aquarellées et
photographiques"

Exposition photos et aquarelle

Du 4 au 20 décembre



LE BRAME DU CERF : UN SPECTACLE NATUREL À OBSERVER AVEC RESPECT !

Chaque automne, nos forêts s'animent au **son puissant du brame du cerf**. Cette période de reproduction, qui s'étend généralement de la mi-septembre au début du mois d'octobre, offre un spectacle fascinant où les grands mâles défendent leur territoire et cherchent à attirer les femelles. De nombreux passionnés de nature profitent de cette occasion unique pour écouter ce phénomène emblématique de nos forêts.



✓ Cependant, cette expérience ne peut se vivre que dans le plus strict respect de la faune et de son habitat. Afin de limiter le dérangement des animaux et d'assurer la sécurité des visiteurs, il est essentiel de **rester sur les chemins balisés, de respecter les sentiers interdits au public, de faire preuve de calme et de discrétion**. L'utilisation de lampes de poche est à proscrire, tout comme toute tentative d'approcher les cervidés.

Le respect de la forêt passe également par la protection de la flore et l'absence de déchets laissés sur place. En adoptant ces gestes simples, chacun contribue à préserver la tranquillité des animaux durant cette période essentielle de leur cycle de vie et à limiter les perturbations susceptibles de compromettre leur comportement naturel.

TRAVAUX LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

RÉNOVATION DE LA VOIRIE DU SARPAY

Les travaux de rénovation de la voirie du Sarpay ont été réalisés grâce à la collaboration des ouvriers communaux et de l'entreprise adjudicataire.

Le service Travaux est intervenu pour la pose de nouveaux éléments linéaires et d'un avaloir, le reprofilage du fond de coffre ainsi que l'aménagement des accotements.

L'entreprise a ensuite procédé à la pose du nouveau revêtement hydrocarboné, permettant ainsi de disposer d'une voirie rénovée, plus sûre et plus confortable pour les usagers.





Foire de Jalhay & 10^e Marché des Saveurs



03/10/2026

